

Conditions d'admission et Documents à fournir lors de l'inscription

Tout enfant sera accepté en fonction des possibilités d'accueil.

La demande d'inscription est faite auprès de la Directrice ou de la Directrice Adjointe du Multi - Accueil, par téléphone puis sur rendez-vous avec la présentation des pièces suivantes :

- La photocopie des vaccinations obligatoires correspondant à l'âge de l'enfant et nécessaires à l'entrée dans une collectivité.
- Le certificat d'aptitude à la vie en collectivité délivré soit par le médecin traitant de la famille soit par le médecin de la structure (Docteur Kerdraon). Pour les enfants de moins de 4 ans, le certificat sera obligatoirement délivré par le médecin de la structure.
- Une photocopie de la carte d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales ou autre (MSA, Caisse Maritime,...) sera demandée à la famille. Votre numéro d'allocataire ou autre est obligatoire afin de calculer votre tarif horaire.
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois au moment de l'inscription.
- Votre cotisation à l'association d'un montant de 45€ pour une inscription de plus de 6 mois et 22,50€ pour moins de 6 mois. (Cotisation renouvelable tous les ans par année civile)
- Le coupon daté et signé attestant que vous avez pris connaissance et que vous êtes en accord avec le règlement de fonctionnement du multi-accueil.
- La feuille des personnes autorisées à venir chercher l'enfant au multi-accueil.
- Les autorisations parentales (droit à l'image, atelier :toucher /massage, transports).
- L'autorisation envoi de factures par courriel
- Pour tout enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique : une attestation notifiant le handicap ou la maladie chronique de l'enfant.